

LA VALSE DES ETIQUETTES (source INSEE)

	janvier 2002	juillet 2007	Évolution
Essence SP95 — 1 l	0,95 €	1,33 €	↗ +40 %
Oranges — 1 kg	1,63 €	2,14 €	↗ +31 %
Pommes de terre – 1 kg	1,10 €	1,39 €	↗ +26 %
Consultation généraliste	17,53 €	22,00 €	↗ +25 %
Timbre-poste	0,46 €	0,54 €	↗ +17 %
Baguette	0,67 €	0,78 €	↗ +16 %
Café en salle	1,22 €	1,38 €	↗ +13 %
Bavette – 1 kg	15,37 €	18,50 €	↗ +20 %
Huile d'olive vierge extra – 1 l	5,11 €	6,25 €	↗ +22 %
Coupe de cheveux femme	28,21 €	30,92 €	↗ +09 %
Plombier – 1h TTC	32,06 €	40,51 €	↗ +26 %
Nuit d'hôtel — 3*	102,00 €	129,00 €	↗ +26 %
Lait UHT ½ écrémé – 1 l	0,66 €	0,66 €	→ 0 %
Camembert	1,64 €	1,59 €	↘ -03 %
S.M.I.C.*			?

*Le terme « **SMIC** » est l'acronyme de : **sa**laire **mi**nimum **i**nterprofessionnel **c**roissance. Anciennement appelé « **SMIG** » (saire minimum interprofessionnel garanti), il a été créé par le gouvernement dans les années 50, afin de réglementer la rémunération des salariés majeurs travaillant en France.

Questions

Q.1. Répartissez dans un tableau les biens et les services. En quoi le timbre-poste est-il d'abord un service !? En quoi le cas du café en salle pose davantage un problème ?

Q.2. On sait que le **taux de variation** est un indicateur de sens d'évolution. Prenez 3 exemples permettant de l'illustrer de façon exhaustive (Profitez-en pour compléter la ligne « Lait UHT... »)

Q.3. On sait que le **taux de variation** est un indicateur de rythme d'évolution. Prenez 2 exemples permettant de l'illustrer grâce à une comparaison.

Q.4. On sait que le **taux de variation** n'est pas un indicateur de niveau. Montrez que ce qui augmente le plus n'est pas forcément ce qui augmente le plus rapidement.

Q.5. Si le SMIC* horaire est passé sur la période de **6.83 euros** à **8.44 €** calculez son taux de variation. Ajoutez une ligne au tableau et orientez la flèche (comme dans le tableau). Faite une phrase avec votre résultat en la commençant par l'objet d'étude.

Q.6. Comparez à l'aide d'un rapport le SMIC (numérateur) et la baguette (dénominateur) en 2007. Interprétez le **coefficient de proportionnalité** obtenu et comparez avec la situation en 2002. Qu'en concluez vous quant au pouvoir d'achat du smicard ?

Q.7. En quoi la comparaison des taux de variation du SMIC et du prix de la baguette pouvait permettre sans calcul supplémentaire d'anticiper la « découverte » de la question n°6 ? Répartissez ce qui est devenu réellement plus cher et ce qui est devenu moins cher sur la période.

Bilan : A quelle condition un bien ou un service devient-il réellement plus cher ? Critiquez le titre du document...

LA VALSE DES ETIQUETTES (source INSEE)

	janvier 2002	juillet 2007	Évolution
Essence SP95 — 1 l	0,95 €	1,33 €	↗ +40 %
Oranges — 1 kg	1,63 €	2,14 €	↗ +31 %
Pommes de terre — 1 kg	1,10 €	1,39 €	↗ +26 %
Consultation généraliste	17,53 €	22,00 €	↗ +25 %
Timbre-poste	0,46 €	0,54 €	↗ +17 %
Baguette	0,67 €	0,78 €	↗ +16 %
Café en salle	1,22 €	1,38 €	↗ +13 %
Bavette — 1 kg	15,37 €	18,50 €	↗ +20 %
Huile d'olive vierge extra — 1 l	5,11 €	6,25 €	↗ +22 %
Coupe de cheveux femme	28,21 €	30,92 €	↗ +09 %
Plombier — 1h TTC	32,06 €	40,51 €	↗ +26 %
Nuit d'hôtel — 3*	102,00 €	129,00 €	↗ +26 %
Lait UHT ½ écrémé — 1 l	0,66 €	0,66 €	→
Camembert	1,64 €	1,59 €	↘ -03 %

S.M.I.C.*

*Le terme « **SMIC** » est l'acronyme de : **salaire minimum interprofessionnel de croissance**. Anciennement appelé « *SMIG* » (salaire minimum interprofessionnel garanti), il a été créé par le gouvernement dans les années 50, afin de réglementer la rémunération des salariés majeurs travaillant en France.

LA VALSE DES ETIQUETTES (source INSEE)

	janvier 2002	juillet 2007	Évolution
Essence SP95 — 1 l	0,95 €	1,33 €	↗ +40 %
Oranges — 1 kg	1,63 €	2,14 €	↗ +31 %
Pommes de terre — 1 kg	1,10 €	1,39 €	↗ +26 %
Consultation généraliste	17,53 €	22,00 €	↗ +25 %
Timbre-poste	0,46 €	0,54 €	↗ +17 %
Baguette	0,67 €	0,78 €	↗ +16 %
Café en salle	1,22 €	1,38 €	↗ +13 %
Bavette — 1 kg	15,37 €	18,50 €	↗ +20 %
Huile d'olive vierge extra — 1 l	5,11 €	6,25 €	↗ +22 %
Coupe de cheveux femme	28,21 €	30,92 €	↗ +09 %
Plombier — 1h TTC	32,06 €	40,51 €	↗ +26 %
Nuit d'hôtel — 3*	102,00 €	129,00 €	↗ +26 %
Lait UHT ½ écrémé — 1 l	0,66 €	0,66 €	→
Camembert	1,64 €	1,59 €	↘ -03 %

S.M.I.C.*

*Le terme « **SMIC** » est l'acronyme de : **salaire minimum interprofessionnel de croissance**. Anciennement appelé « *SMIG* » (salaire minimum interprofessionnel garanti), il a été créé par le gouvernement dans les années 50, afin de réglementer la rémunération des salariés majeurs travaillant en France.